



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

LA DIRECTRICE GENERALE
DG/VDR/SN

Décision enregistrée sous le n°
2026-05-48

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DE LA DIRECTRICE GENERALE

**LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND**

- Vu le code de la santé publique,
- Vu le code de sécurité sociale,
- Vu l'article 33 II de la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003,
- Vu le décret du Président de la République du 28 août 2023 portant nomination de Mme Valérie DURAND-ROCHE en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand,
- Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant détachement de Mme Valérie DURAND-ROCHE sur l'emploi de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et Directrice des centres hospitaliers de Riom et d'Enval, d'Issoire, du Mont-Dore, de Billom et de Montluçon-Néris-les-Bains (Puy-de-Dôme),
- Vu la Charte de fonctionnement des parkings annexée au règlement intérieur de l'établissement,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : OBJET

Les tarifs de prestations pour le stationnement sur les sites Estaing et Gabriel-Montpied est fixé comme suit :

Parc de stationnement	Tarifs (TTC)
1. Stationnement en journée du lundi au dimanche La tarification s'effectue au 1/4h : Première heure gratuite De 1h à 1h15 De 1h15 à 3h de stationnement : tarif par tranche de 1/4h supplémentaire De 3h à 12h de stationnement : tarif par tranche de 1/4h supplémentaire	0,00€ 1,50 € 0,50€ 0,30€
2. Stationnement de 12h à 24h <i>Tarif forfaitaire</i>	15,80€
3. Ticket perdu <i>Tarif plafonné</i>	50€
4. Abonnements 7 Jours (sites Gabriel-Montpied et Estaing) 1 Mois (site Estaing) De 1 Mois à 3 Mois (site Estaing)	50€ 60€ 80€
1. Déposes minutes (site Gabriel-Montpied) Gratuité jusqu'à 45 min A partir de 45 min : tarif par tranche de 1/4h	0,00€ 2,20€

Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2026

Valérie Durand-Roche
Directrice Générale

